

DELIBERATION N° 14-26

Le deux février deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 23 janvier 2026 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Serge MORA.

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
BLANC André	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KAITANDJIAN Patrick	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	NEY Jean-Noël
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	FAYARD Adeline	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	TRAPANI Mary	CASSAGNE Thierry	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	CHARLES Christian	ROUSSET Alain
GERBI Franck	FROMENT Thierry	BALME Eric	MORA Serge
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	GRAND Florence	

Absents excusés représentés : GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 50
Nombre de pouvoirs : 05
Nombre de délégués votants : 55

OBJET : VENTE DE PARCELLES INDUSTRIELLES A LA SOCIETE DATE

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes de la Matheysine procède actuellement à l'acquisition de parcelles à vocation économique, figurant au cadastre de la commune de Susville sous les numéros AD 414 (partiellement) - 415 et 459 (partiellement) pour une surface totale d'environ 18 254 m². La signature de l'acte d'achat est programmée pour février 2026.

Ces terrains ont vocation à être cédés à la société DATE dans le cadre de son projet industriel d'envergure. Le permis de construire de la première tranche immobilière a d'ores et déjà été délivré.

À l'issue des échanges avec l'industriel, et au regard de l'importance de l'investissement global (immobilier et mobilier) que la société devra assumer et des créations d'emplois liées, il est proposé de fixer le prix de vente de l'ensemble des terrains à 500 000 €, soit environ 27 €/m².

France Domaine a rendu un avis favorable à cette demande.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACTE** la vente à la société DATE ou à toute société immobilière qui lui serait rattachée, du tènement précité pour un montant de 500 000 € ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer le compromis de vente, tous les documents et actes définitifs nécessaires à la réalisation de la vente ;
- **PRECISE** que les frais notariés seront supportés par l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 février 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT

